

DIALOGUE POLITIQUE IVOIRIEN

PÔLE POLITIQUE DU GOUVERNEMENT – FRONT POPULAIRE IVOIRIEN

Abidjan, République de Côte d'Ivoire, le 22 mai 2014

COMMUNIQUE FINAL

1. Le Jeudi 22 mai 2014 de 10 heures 30 à 13 heures 05 minutes s'est tenue, dans la salle de conférences du Ministère d'Etat auprès du Président de la République, une rencontre dans le cadre de la reprise du dialogue politique entre le Gouvernement et le Front Populaire Ivoirien, sous la Présidence de Monsieur **Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO**, Ministre d'Etat auprès du Président de la République, en charge de la conduite du dialogue politique.

2. Etaient présentes à cette session, les personnalités suivantes ou leurs représentants :

Délégation du Gouvernement :

- Monsieur **Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO**, Ministre d'Etat auprès du Président de la République ;
- Monsieur **Hamed BAKAYOKO**, Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ;
- Monsieur **Rémi Allah KOUADIO**, Ministre de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable
- Monsieur **Mathieu Babaud DARRET**, Ministre des Eaux et Forêts ;
- Madame **Affoussiata BAMBA-LAMINE**, Ministre de la Communication, Porte-parole Adjointe du Gouvernement ;
- Monsieur **Paul Koffi KOFFI**, Ministre auprès du Président de la République, chargé de la Défense
- Monsieur **ALLY COULIBALY**, Ministre de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Etranger
- Monsieur **COULIBALY MOHAMED VABE**, Directeur de Cabinet, représentant Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, des droits de l'Homme et des Libertés Publiques;
- Monsieur **AKA Koffi Bernard**, Directeur Général de la Fonction Publique, représentant le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative

Délégation du FPI

- Monsieur **Pascal AFFI N'GUESSAN**, Président
- Monsieur **Michel Amani N'GUESSAN**, 5^{ème} Vice-président, Chargé de la Défense et de la Sécurité ;
- Monsieur **Sébastien DANO DJEDJE**, 8^{ème} Vice-président, Chargé de la Réconciliation, de la Cohésion Sociale et de la Stratégie Electorale ;
- Monsieur **Henri AMOIKON ETTIEN**, 2^{ème} SGA, Chargé du Suivi des Programmes de Sortie de Crise ;
- SEM **Alcide DJEDJE**, Cabinet du Président ;
- Monsieur **Franck Anderson KOUASSI**, Cabinet du Président

Au Titre des Propos Liminaires

3. Monsieur **Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO**, Ministre d'Etat auprès du Président de la République, s'est félicité de cette rencontre avec le FPI et a exprimé l'engagement du Gouvernement à poursuivre le dialogue avec l'ensemble de la classe politique pour surmonter les questions relatives tant à la crise post-électorale qu'aux mesures ayant un lien avec les préparatifs des élections générales de 2015. Monsieur le Ministre auprès du Président de la République a demandé au Front Populaire Ivoirien de lever son Mot d'ordre de Boycott des opérations du RGPH en attirant l'attention sur l'importance cruciale des statistiques et du dénombrement des populations vivant sur le territoire national pour une meilleure programmation de l'action gouvernementale.

4. Monsieur **Pascal AFFI N'GUESSAN**, Président du FPI a salué l'initiative gouvernementale qui a conduit à la reprise du dialogue politique avec son parti. Il a indiqué l'attachement de son parti au dialogue et à la concertation comme moyens pour résoudre les problèmes importants pour le bon fonctionnement de la République.

5. Les parties ont salué et adressé leur gratitude à Madame la Représentante Spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies pour sa médiation en vue de la reprise du dialogue inter ivoirien.

Au titre de l'ordre du Jour

6. La rencontre s'est articulée autour de deux points :

I. Informations

- a. situation administrative des cadres du FPI
- b. Question de la rente viagère
- c. situation des détenus, des exilés
- d. libération des maisons occupées
- e. comptes à dégeler

II. Divers

Au titre des Discussions

I. Informations

a. Situation administrative des cadres du FPI

Monsieur AKA Koffi Bernard, représentant **le Ministre de la Fonction Publique a fait une communication** relative à la **situation administrative des cadres de l'opposition**.

Il ressort de la présentation de Monsieur Aka Koffi Bernard que sur une requête de réintégration de 97 personnes formulée par le FPI, ce sont finalement 58 personnes qui sont concernées par la question. 42 personnes sur ces 58 sont réintégrées et entièrement prises en charge. Les dossiers des 16 personnes restantes sont en cours de traitement et les actes de réintégration ont été pris.

La délégation du FPI a fait remarquer que la liste des requêtes n'étant pas exhaustive, elle invite le Gouvernement à réserver une suite favorable aux autres requêtes qui lui seront transmises ultérieurement. La partie gouvernementale a marqué son accord.

Les deux délégations se sont félicitées de la réintégration effective des cadres de l'opposition, fonctionnaires ou agents de l'Etat.

Concernant la situation des cadres rétrogradés, le gouvernement a également promis de porter une attention particulière à leur cas.

b) **Question du paiement de la rente viagère de certains hauts fonctionnaires.**

Concernant ce point, le gouvernement a annoncé au FPI sa décision d'appliquer la loi N°2005-201 du 16 juin 2005 qui accorde une rente viagère à certaines hautes personnalités, notamment les anciens membres du gouvernement, les anciens Présidents d'Institution et les anciens parlementaires ayant atteint l'âge de 55 ans. La délégation du FPI en a pris acte.

Le gouvernement a indiqué, à toutes fins utiles, que les ayants droits doivent prendre les dispositions pour suivre les démarches administratives nécessaires à l'entrée en jouissance de leurs droits étant précisé que les points focaux sont :

- Pour le Gouvernement : Monsieur le Directeur de Cabinet du Premier Ministre Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO ;
- Pour le FPI : Messieurs ETTIEN AMOAKON et ALCIDE DJEDJE.

c) la question des détenus

La lecture des listes produites par le Front Populaire Ivoirien a soulevé les observations suivantes :

- Sur les 719 personnes présentées par le FPI, **228** dont **90** militaires et forces de l'ordre sont inconnues dans les fichiers de la cellule spéciale d'enquête et d'investigation.

- Il ressort donc **491** personnes dont les dossiers sont en cours de traitement.

- Monsieur le Ministre d'Etat auprès du Président de la République a informé la délégation du FPI de ce que le Gouvernement tient à faire une distinction claire entre les personnes inculpées relativement à la période dite de la crise post-électorale qui court à partir du 11 Avril 2011 et celles interpellées dans le cadre des enquêtes relatives aux attaques et autres actions visant la déstabilisation du pouvoir.

- Monsieur le Ministre d'Etat auprès du Président de la République a informé la délégation du FPI que SEM le Président de la République a donné des instructions à Monsieur le Ministre de la Justice pour que les dossiers relatifs à la crise post-électorale soient traités avec diligence et célérité. Monsieur le Ministre d'Etat a indiqué qu'à ce jour un peu plus de **150** personnes dont les dossiers ont été étudiés par la justice seront immédiatement mises en liberté provisoire.

Il restera donc **341** personnes dont les dossiers sont en cours de traitement par la justice.

Les deux parties ont convenu qu'à terme il n'y ait plus de cas de détenus civils ou militaires liés à la crise post-électorale.

d) La question des exilés

Le Gouvernement a réitéré son appel au retour de tous les exilés et s'est à nouveau engagé à s'impliquer entièrement pour un retour sécurisé des exilés en effectuant les démarches auprès du Haut-Commissariat aux Réfugiés. Il s'est également engagé à n'entreprendre aucune arrestation. S'agissant de ceux qui sont sous le coup de poursuites judiciaires, ils ne seront pas mis aux arrêts à leur

retour conformément aux engagements pris par Son Excellence Monsieur le Président de la République. Sur cette base, le gouvernement a invité le Front Populaire Ivoirien à lancer un appel pressant à ceux de nos compatriotes encore en exil en vue de leur retour en Côte d'Ivoire.

e) La question de la libération des sites et habitations illégalement occupés

Le Ministre en charge de la Défense a fait un point des sites et habitations libérés et a rappelé la démarche à suivre. Il en est ressorti qu'à ce jour sur 631 requêtes enregistrées sur l'ensemble du territoire, 238 habitations et sites ont été déjà libérés, 166 en voie de l'être et 227 en instance de traitement.

f) La question du Dégel

Monsieur le Ministre d'Etat auprès du Président de la République a informé la délégation du FPI qu'au regard de la situation sociopolitique globale et sur proposition du Ministre de la Justice, Monsieur le Président de la République a donné des instructions pour traiter de façon diligente la question du dégel des avoirs pour toutes les personnalités de l'opposition. Monsieur le Ministre d'Etat a informé la délégation du FPI que la situation des **148** comptes encore gelés a été examinée et que **50** comptes ont été dégelés. Cela porte à **191** comptes dégelés à ce jour sur les **289** qui avaient été gelés. Les **98** comptes restants sont en cours de traitement.

g) En réponse aux différentes informations reçues, la délégation du FPI a :

- remercié le Gouvernement pour les actes posés en faveur de la réconciliation et de la cohésion sociale.

- salué les avancées notables observées dans le traitement des différents dossiers par eux soumis au Gouvernement.

h) Le FPI a promis consulter les instances du parti et examiner la demande de levée de son mot d'ordre de boycott des opérations du RGPH.

i) Le FPI a demandé au Gouvernement d'accélérer le traitement des différents dossiers encore pendants en vue, d'une part de la libération de tous les prisonniers issus de la crise post-électorale et des habitations et sites privés encore illégalement occupés par des éléments en armes d'autre part.

j) Le FPI a réaffirmé sa disponibilité pour le dialogue et la négociation avec le Gouvernement en vue de la résolution complète des problèmes auxquels sont confrontés les membres et sympathisants de son parti.

II - Divers

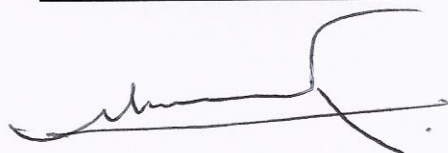
Les deux délégations ont convenu d'aborder ultérieurement avec les autres partis politiques les questions transversales relatives aux **Financement des partis**

politiques, l'Accès aux médias d'Etat, Mise en place d'un cadre de médiation et de suivi, création d'un cadre commun de dialogue politique et le cas spécifique des arriérés de financement dus au FPI.

En conclusion


A l'issue des pourparlers, les deux délégations se sont félicitées du climat d'entente et de convivialité qui a prévalu au cours des discussions. Les parties se sont engagées à privilégier le dialogue pour parvenir au règlement de toutes les questions encore en suspens.

Pour le Gouvernement



Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO

Pour le Front Populaire Ivoirien



Pascal AFFI N'GUESSAN